

### PARTIE I – RENSEIGNEMENTS SUR LE VENDEUR

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_ Réservé à l'administration  
Numéro d'entreprise : \_\_\_\_\_

Appellation commerciale : \_\_\_\_\_  
(si elle est différente de la dénomination sociale) Numéro de licence de détaillant : \_\_\_\_\_  
(d'essence, de carburant et de produits émetteurs de carbone)

Adresse postale : \_\_\_\_\_  
Personne-ressource : \_\_\_\_\_

Adresse physique où sont conservés vos dossiers : \_\_\_\_\_  
(si différente de l'adresse postale) Téléphone d'affaires : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_  
(le cas échéant)

### PARTIE II – INVENTAIRE D'ESSENCE ET DE DIESEL

Fournir le nom de vos grossistes d'essence, de carburants et de produits émetteurs de carbone. (Si plus de deux fournisseurs, annexer la liste.)

Nom : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

Faites-vous de la vente en consignation?  Oui  Non

Dernière livraison d'essence A \_\_\_\_\_ M \_\_\_\_\_ J \_\_\_\_\_  
du grossiste \_\_\_\_\_ (litres)

Dernière livraison de diesel A \_\_\_\_\_ M \_\_\_\_\_ J \_\_\_\_\_  
du grossiste \_\_\_\_\_ (litres)

### PARTIE III – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ESSENCE ET LES CARBURANTS SUR L'INVENTAIRE

Tous les détaillants d'essence, de carburants et de produits émetteurs de carbone devraient calculer l'incidence de l'élimination de la taxe provinciale sur les produits émetteurs de carbone sur leurs stocks le 1er juillet 2023, à 0 h 1, en utilisant le tableau ci-dessous. (Remplir un formulaire distinct pour chaque emplacement.)

#### Inventaire de produits émetteurs de carbone, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, 0 h 1

Type de produit émetteur de carbone	Capacité du réservoir de stockage	(A) Quantité	(B) Taux de taxe sur les produits émetteurs de carbone	(C) Crédit d'impôt pour les produits émetteurs de carbone (A x B)
Essence			0,1105 \$ / litre	\$
Diesel			0,1341 \$ / litre	\$
<b>(D) Total du crédit d'impôt pour les produits émetteurs de carbone</b> (Additionner les montants dans la colonne G)				\$

- Aucun remboursement pour moins de 20 \$ ne sera émis
- Veillez envoyer le ou les formulaires de remboursement par la poste et veuillez adresser toute demande de renseignements à : Finances et Conseil du Trésor, Division de l'administration du revenu, Administration de l'impôt, C.P. 3000, Fredericton (N.-B.) E3B 5G5 (téléphone : 800 688 7070).
- Le ou les formulaires de remboursement doit être rempli d'ici le **18 août 2023**.
- Les détaillants ayant plus d'un emplacement doivent remplir un formulaire de remboursement distinct pour chaque emplacement. Fournissez le numéro de chaque emplacement.

### PARTIE IV – ATTESTATION

J'ATTESTE PAR LES PRÉSENTES que les renseignements fournis dans ce rapport sont vrais, complets et exacts à tous égards.

\_\_\_\_\_  
Nom (en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
Titre

\_\_\_\_\_  
(Signature de la personne ou de son représentant autorisé)

\_\_\_\_\_  
Date